



Assemblée publique

District électoral de Marie-de-l'Incarnation

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 avril 2019, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 51/2019 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin de supprimer, dans la zone CV-2440-1, tous les usages autre que le service « 6000 Immeuble à bureaux » et maintenir le cadre normatif afférent à cet usage.

2 Ce projet de règlement affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITION # 1

Objets :

- Ne plus autoriser les usages principaux suivants :

- 1000.8 Résidence multifamiliale, 20 à 29 logements : isolé;
- 1000.9 Résidence multifamiliale, 30 à 49 logements : isolé;
- 1000.10 Résidence multifamiliale, 50 à 99 logements : isolé;
- 1542 Résidence supervisée pour personnes âgées;
- 611 Banque et activité bancaire;
- 612 Service de crédit (sauf les banques) ;
- 613 Maison de courtiers et de négociants en valeurs mobilières et marchandes ; bourses et activités connexes;
- 614 Assurance, agent, courtier d'assurances et service;
- 615 Immeuble et services connexes;
- 6160 Service de holding, d'investissement et de fiducie;
- 619 Autres services immobiliers, financiers et d'assurance;
- 6320 Bureau de crédit pour les commerces et les consommateurs et services de recouvrement;
- 636 Centre de recherche (sauf les centres d'essais);
- 6392 Service de consultation en administration et en gestion des affaires;
- 651 Service médical et de santé;
- 652 Service juridique;
- 654 Service social hors institution;
- 655 Service informatique;
- 656 Service de soins paramédicaux;
- 657 Service de soins thérapeutiques;
- 659 Autres services professionnels;
- 671 Fonction exécutive, législative et judiciaire;
- 672 Fonction préventive et activités connexes;
- 6730 Service postal;
- 683 Formation spécialisée;
- 6920 Fondations et organismes de charité;
- 699 Autres services divers;
- 711 Activité culturelle;
- 723 Aménagement public pour différentes activités;
- 729 Autres aménagements d'assemblées publiques;
- 742 Terrain de jeux et piste athlétique;

- Supprimer, dans la zone CV-2440-1, les normes et dispositions règlementaires

associées aux usages mentionnés précédemment ;

Zone visée :

CV-2440-1.

Localisation de la zone visée:

La zone CV-2440-1 (centre-ville) est située approximativement à l'intersection de la rue Notre-Dame Centre et de la rue des Casernes.

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 7 mai 2019 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement urbain
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4626
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :

- la description ou l'illustration de la zone visée par le projet de règlement n° 51/2019;
- le projet de règlement n° 51/2019.

Trois-Rivières, ce 24 avril 2019

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière